



## Communiqué de presse

Fort-de-France, le 10 juillet 2015

### Publication des rapports annuels de l'IEDOM et de l'IEOM

**L'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Institut d'émission d'outre-mer, banques centrales des départements et collectivités d'outre-mer, présentent les faits saillants de leur activité en 2014.**

**Les neuf agences des Instituts en Outre-mer publient en parallèle leurs rapports annuels, présentant pour chaque géographie les évolutions économiques, sectorielles, monétaires et financières de l'année écoulée.**

Dans un contexte de reprise progressive de l'économie mondiale, la conjoncture a été plus favorablement orientée en 2014 dans les économies ultramarines. Le climat des affaires a poursuivi la reprise amorcée en 2013 dans la plupart des géographies et l'inflation est restée contenue. Le marché de l'emploi est demeuré globalement sous tension et la reprise de l'investissement fragile dans les départements d'outre-mer, tandis que, dans les collectivités du Pacifique, le marché de l'emploi s'est inscrit en hausse et la consommation des ménages s'est redressée.

#### Médiation du crédit aux entreprises

Les Instituts ont participé à la signature de l'accord prolongeant la Médiation du crédit jusqu'au 31 décembre 2017. Depuis sa mise en place en novembre 2008, le dispositif de médiation du crédit aux entreprises, qui accompagne les entreprises confrontées à des difficultés de financement, a permis à l'IEDOM et à l'IEOM de sécuriser le financement de plus de 300 entreprises, principalement des PME, représentant plus de 9 000 emplois.

#### Tarifs bancaires

Les Instituts ont été étroitement associés à l'élaboration du rapport « Constans » sur les tarifs bancaires outre-mer. Ce rapport, remis par le Gouvernement au Parlement et publié le 30 juillet 2014, propose une nouvelle méthode de convergence progressive des tarifs bancaires ultramarins avec ceux de la métropole. Il a servi de base aux accords locaux qui ont été signés en décembre 2014 en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, en mai 2015 à la Martinique et en juin 2015 à la Guadeloupe.

#### Inclusion bancaire

L'Observatoire de l'Inclusion Bancaire (OIB), prévu par la loi bancaire de juillet 2013, a été mis en place en septembre 2014. Les Instituts participent aux travaux du Conseil scientifique de l'OIB.

.../...

---

**L'IEDOM** assure le rôle de banque centrale au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro.

**L'IEOM** est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

**Les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur les sites [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr) et [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)**

Contact presse : [marion.hemar@iedom-martinique.fr](mailto:marion.hemar@iedom-martinique.fr) - tél : 05 96 59 44 61

## **Surendettement**

Dans les DOM, le nombre de dossiers de surendettement déposés en 2014 s'est inscrit en recul de 2,7 % par rapport à 2013. Dans les COM du Pacifique, l'année a été marquée par la poursuite de la montée en charge de l'activité de surendettement en Polynésie française (174 dossiers contre 88 en 2013) et par une stabilité en Nouvelle-Calédonie.

## **Observatoire économique**

Les Instituts ont publié plusieurs études économiques, en particulier sur les échanges régionaux dans l'océan Indien et sur le tourisme dans les DOM et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ainsi qu'en Polynésie française, sur la consommation des ménages et sur le secteur primaire à Wallis-et-Futuna. Dans le cadre du partenariat CEROM, l'IEDOM a procédé à une actualisation des estimations du PIB par habitant de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et l'IEOM a contribué à une étude sur l'impact du nickel en Nouvelle-Calédonie.

## **Migration aux moyens de paiement européens SEPA**

L'année 2014 a également été marquée par l'achèvement de la migration aux moyens de paiement européens dans le cadre du projet SEPA (*Single Euro Payments Area* ou espace unique de paiement en euros). Les Instituts ont pleinement pris part aux actions de sensibilisation des acteurs économiques qui ont contribué au bon déroulement de la migration.

## **Lancement d'une nouvelle gamme de billets en francs Pacifique (CFP)**

La nouvelle gamme de billets en francs CFP a été introduite en janvier 2014 et la période de double circulation entre les billets de l'ancienne et de la nouvelle gamme s'est achevée le 30 septembre 2014. Préparée très soigneusement, cette vaste opération s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Les nouveaux billets ont été d'emblée très bien accueillis par le public, notamment grâce aux campagnes d'information et aux actions de formation proposées aux professionnels.

Le Plan d'entreprise « CAP 2015 » des Instituts arrive à son terme. Son bilan, globalement positif, donne la mesure du travail accompli au cours des quatre dernières années, mais aussi des progrès qui restent à réaliser. Le nouveau plan « CAP 2020 » est en cours d'élaboration. Il sera le levier d'une modernisation des activités des Instituts et de leur organisation pour tendre vers une gestion encore plus économe, efficace et réactive afin que les Instituts, en s'appuyant sur les talents et l'engagement de l'ensemble de leurs collaborateurs, continuent de rendre aux Outre-mer français le meilleur service au meilleur coût.

*Pour lire :*

- [le rapport annuel de l'IEDOM](#) ;
- [le rapport annuel de l'IEOM](#) ;
- [les rapports annuels des agences de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna.](#)

---

**L'IEDOM** assure le rôle de banque centrale au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro.

**L'IEOM** est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

***Les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur les sites [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr) et [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)***

Contact presse : [marion.hemar@iedom-martinique.fr](mailto:marion.hemar@iedom-martinique.fr) - tél : 05 96 59 44 61